Informations de base	
2026/2105(REG) REG - Règlement du Parlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Modifications du règlement intérieur du Parlement concernant le vote par procuration pendant la grossesse et immédiatement après l' accouchement **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/2105(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	AFCO/10/06418